

Août 2018

N°201

Sommaire

- ❑ Edito P.1
- ❑ Compte-rendu de la réunion paritaire : toujours pas de proposition acceptable pour les Labos. P.2
- ❑ Fractionner les congés estivaux. P.3
- ❑ Convocation AG FNIC 06 09. P.4
- ❑ Programme Fête de l'Huma. P.5
- ❑ Pour la mixité dans les emplois et l'égalité dans les droits. P.6



Bulletin d'information bimestriel des Syndicats CGT du personnel des pharmacies d'officines et des laboratoires d'analyses médicales.

ISSN 07657021
Commission Paritaire : 114S07701
Directeur de publication : Emmanuel LEPINE
Imprimé par nos soins : FNIC CGT
Bimestriel - 2,74 €
case 429 - 263, rue de Paris
93100 Montreuil
E-mail : contact@fnic-cgt.fr
Site : <http://www.fnic-cgt.fr>

édito

CE N'EST PAS LE MOMENT DE BAISSER LA TÊTE !

Le mécontentement s'exprime dans le quotidien de chacun, dans la vie de tous les jours, par le refus, la critique et la lutte.

Il nous faut mesurer l'ampleur des tâches qui nous attendent.

La stratégie clairement affichée **des directions de LAM et d'Officines, en matière de politique salariale, conduit à un recul net de la rémunération du travail, accompagné d'une forte dégradation des conditions de travail.**

Souvent, quand on échange avec les Camarades de ces professions, **un sentiment d'impuissance s'exprime :**

- ❑ Impuissance à obtenir des négociations.
- ❑ Impuissance à gagner sur les revendications.

❑ **La diminution du nombre de Laboratoires et d'Officines par le biais de regroupements, que l'on connaît actuellement dans ces professions fait d'énormes ravages sur les emplois, les conditions de travail et sur le temps à consacrer aux patients.**

Les salariés sont soumis à de fortes pressions, à un manque de personnel et doivent répondre à de plus en plus de rentabilité au détriment des patients.

LA FNIC CGT DENONCE CETTE POLITIQUE OÙ L'ARGENT EST LA SEULE PRIORITÉ.

Seule l'action collective des salariés, avec la CGT, permettra de gagner sur les revendications.

PARTOUT ORGANISONS-NOUS !



**DEVELOPPONS L'ADHESION CGT DANS
LES LABORATOIRES D'ANALYSES MEDICALES ET LES OFFICINES !**

**▶ RENFORÇONS LA CGT POUR
DÉFENDRE EFFICACEMENT NOS
CONDITIONS DE TRAVAIL,
NOS SALAIRES ET L'EMPLOI !**



● Réunion Paritaire des Laboratoires de Biologie Médicale : **TOUJOURS PAS DE PROPOSITION ACCEPTABLE POUR LES SALAIRES !**

La dernière réunion paritaire du **14 juin** était consacrée, entre autres, à la poursuite des négociations sur les augmentations de salaires.

Comme la CGT l'avait déjà dénoncé lors des précédentes réunions, les propositions faites par les syndicats patronaux sont parfaitement inacceptables et en complet décalage avec ce qui est nécessaire pour garantir un maintien, à minima, du pouvoir d'achat des salariés.

En effet, la proposition d'augmentation de 1% au 1^{er} juillet 2018 (ramenée à 1 % au 1^{er} juin, quelle avancée !) entérine un recul du pouvoir d'achat pour la deuxième année consécutive.

Cette augmentation de milieu d'année ne couvrent pas l'inflation. Ce qui fait un recul de plus de 1 % entre 2017 et 2018.

Par ailleurs, nous savons tous que les « vraies » évolutions des prix des denrées alimentaires, de l'énergie, des assurances, des loyers, bref de tous les éléments nécessaires à la vie quotidienne, sont bien au-dessus du chiffre officiel de l'inflation.

➔ LES PATRONS DES LABOS, EN MAINTENANT LEURS PROPOSITIONS **EXTRÊMEMENT FAIBLES**, CONTINUENT À APPAUVRIR LES SALARIÉS.



PENDANT CE TEMPS, EUX, ILS CONTINUENT À SE GAVER !

La rentabilité des laboratoires est toujours aussi élevée et avoisine les 20 %. Donc les moyens sont là pour garantir un maintien et même une évolution positive du pouvoir d'achat des salariés des laboratoires. **MAIS LES PATRONS NE LÂCHERONT RIEN SANS CONTRAINTE.**

C'EST DONC AUX SALARIÉS DE SE MOBILISER POUR RÉCLAMER ET OBTENIR LEUR DÛ !

TOUJOURS PAS D'ÉVOLUTION DES GRILLES DE CLASSIFICATIONS EN VUE.

Depuis plusieurs mois les syndicats patronaux, aidés par de (très coûteux) experts, réfléchissent à une évolution des grilles de classifications. Mais il semblerait que la montagne va accoucher d'une souris ou faire une « fausse couche »...

En effet, les patrons nous annoncent que si l'évolution de la grille entraîne des augmentations de salaires, ils ne la mettront pas en œuvre !

Ils refusent de reconnaître les classifications, le savoir-faire et ne veulent que la rémunération à la tâche !

EN OPPOSITION AVEC CETTE CONCEPTION, LA CGT DÉFEND UNE GRILLE ENTÉRINANT LA PROGRESSION DE QUALIFICATION DES SALARIÉS AU COURS DE LEUR CARRIÈRE ET LA RECONNAISSANCE DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE.

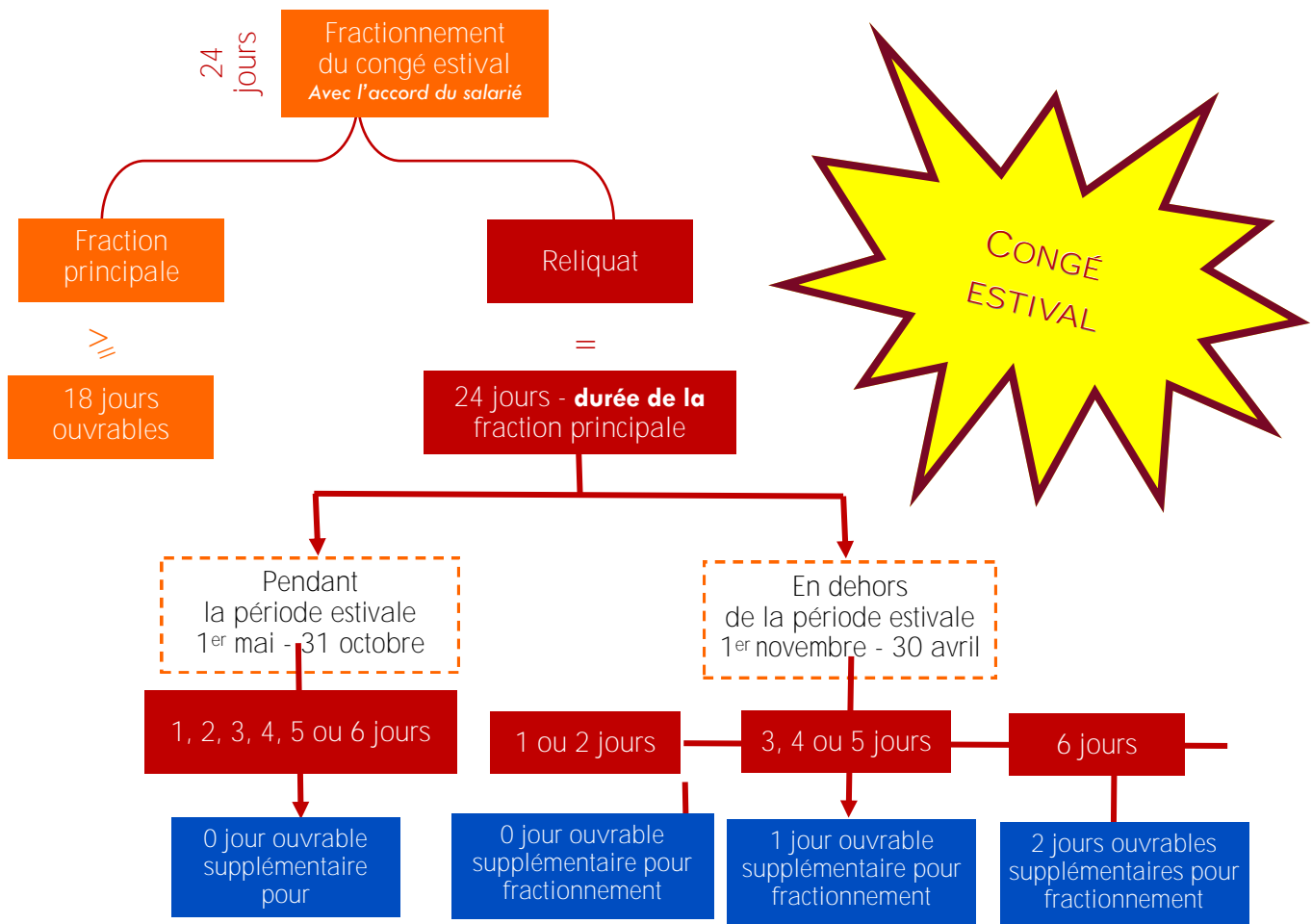


● FRACTIONNER LE CONGÉ ESTIVAL

Bien que l'employeur décide du planning des congés, il doit tenir compte des règles de fractionnement plus contraignantes pour le congé estival que pour la 5^{ème} semaine.

La durée du congé estival doit correspondre à :

- ☞ Un minimum de 18 jours ouvrables continus = 3 semaines.
- ☞ Un maximum de 24 jours ouvrables continus = 4 semaines.



REPÈRE

Si le fractionnement du congé estival est réclamé par le salarié, l'employeur a la possibilité de le faire renoncer aux jours supplémentaires auxquels il a en principe droit.

Pour le salarié, il ne faut surtout pas signer le courrier de renonciation.

LA 5^{ème} SEMAINE

Les dispositions relatives au fractionnement du congé estival ne s'appliquent pas à la 5^{ème} semaine.

L'employeur n'est pas tenu d'obtenir l'accord du salarié pour scinder la 5^{ème} semaine et aucun jour supplémentaire n'est dû.

A TOUS LES SYNDICATS CGT DE LA FEDERATION

ASSEMBLEE GENERALE DES SYNDICATS DE LA FNIC CGT

le 6 septembre 2018

De 9 h à 16 h 30 - salle du CCN à Montreuil

Depuis son élection, Macron et son gouvernement mettent en œuvre la stratégie patronale de casse des acquis sociaux, statuts et Conventions collectives.

Cette politique de régression sociale débutée avec les lois Rebsamen et El Khomri amplifiée par les ordonnances « travail », s'est poursuivie avec la casse de la formation professionnelle et de l'assurance chômage. Et bientôt ce sera le tour de notre système de retraite.

Ne nous trompons pas, Macron n'est pas l'outil du patronat : il est partie intégrante du système et de la classe capitaliste. Il en est membre et acteur.

Face à ces politiques réactionnaires de recul des droits sociaux, visant à détruire des décennies de progrès social, seule la lutte et l'offensive syndicale permettra de contrer ces attaques.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SERA L'OCCASION D'ÉCHANGER SUR LE RAPPORT ENTRE LES ORGANISATIONS POLITIQUES ET ASSOCIATIVES PROGRESSISTES AVEC LA CGT.

Ce sera aussi l'occasion de débattre et mettre en place notre stratégie de luttes en cette rentrée pour non plus être dans un positionnement de maintien et de défense des droits des salariés, mais repartir à la conquête du progrès social :

- ▶ ABROGATION DES LOIS « TRAVAIL » / « REBSAMEN » ET « MACRON »,
- ▶ RETRAITE À 60 ANS À TAUX PLEIN,
- ▶ RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL À 32H00,
- ▶ SMIC À 1 900 EUROS,
- ▶ 100 % SÉCU, ETC.

BREF METTRE EN PLACE LE PROJET SOCIAL DE LA CGT.

LE 6 SEPTEMBRE 2018, LA PRÉSENCE DE CHAQUE SYNDICAT EST INDISPENSABLE :

☞ DÉCIDEZ ET DÉBATEZ DANS LE SYNDICAT ET INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !

☞ LES VICTOIRES SONT DANS LA LUTTE !

INSCRIPTION OBLIGATOIRE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDICATS DE LA FNIC CGT

6 SEPTEMBRE 2018 - SALLE CCN - MONTREUIL

Le syndicat CGT _____ Branche d'activité _____

Nom _____ Prénom _____

Localité _____ Dép. _____

* Participation de /___/ Camarades

Bulletin d'inscription à retourner à la FNIC CGT



Fête de l'Humanité



**La Fédération Nationale
des Industries Chimiques CGT**

&

**l'Union Départementale CGT
des Bouches du Rhône**

**vous invitent
sur leur stand**

avec au programme :

- **VENDREDI 14 : 18 h**
 - inauguration du stand.
- **SAMEDI 15 : 17 h**
 - Débat sur « Quelle action syndicale et politique pour changer de société ? ».
- **DIMANCHE 16 : 10 h 30**
 - Solidarité internationale, en présence de la FSM.

**UN BAR ET UNE RESTAURATION SERONT À VOTRE DISPOSITION,
SUR LE STAND, PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA FÊTE.**

14, 15, 16 septembre 2018

POUR LA MIXITE DANS LES EMPLOIS ET L'EGALITE DANS LES DROITS

DANS NOS INDUSTRIES CHIMIQUES, PRÈS D'UN SALARIÉ SUR DEUX EST UNE FEMME (49,4 %)

Minoritaires dans certaines activités, mais majoritaires, voire très majoritaires, dans d'autres, comme le secteur pharmaceutique (laboratoires, officines, industrie pharmaceutique, etc...) les femmes vivent des discriminations et stigmatisations au quotidien.

LA RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

Concernant l'évolution de carrière professionnelle des femmes, on assiste à des inégalités de traitement et des discriminations flagrantes : le « plafond de verre » est une réalité (combien de femmes sont cadres supérieurs ?). Les femmes sont aussi régulièrement discriminées dans la reconnaissance de leur qualification, même à l'embauche, ce qui entraîne forcément une inégalité de traitement en matière salariale et nombre d'entre elles n'ont pas accès aux formations qualifiantes tout au long de leur carrière.

Et lorsque qu'elles accèdent à des postes à responsabilités, dans de nombreux cas elles sont cantonnées à des métiers dits « féminins » (fonctions RH, juridique, formation...).

LES FEMMES, PAR LEUR GENRE, NE SERAIENT PAS COMPÉTENTES DANS LES FILIÈRES TECHNIQUES, OPÉRATIONNELLES !! LA ENCORE LES CLICHÉS PERDURENT ! *Bon prétexte pour ne pas procéder aux aménagements nécessaires pour accueillir des femmes à certains postes.*

Alors que la loi a incité les entreprises à négocier des accords sur l'égalité professionnelle, les rattrapages constatés (quand ils ont eu lieu) ont été faits pour solde de tout compte. Ils n'ont pas tenu compte du passif accumulé depuis le début de la carrière des salariées. Il va sans dire que la salariée ayant « bénéficié » du rattrapage ne doit plus « se plaindre » et attendre encore des années pour voir sa situation salariale évoluer. Elle doit également accepter d'entendre ses collègues masculins crier à la discrimination positive !!

Ajoutons que toutes ces injustices impactent également leur retraite (salaires inférieurs, carrières discontinues, temps partiels imposés dans la grande majorité des cas...)

LA VIE À L'ENTREPRISE

La réalité de la vie des salariées dans nos entreprises est le reflet du vécu de toutes les femmes dans la société, des contraintes et des comportements discriminants qu'elles doivent affronter dans leur vie quotidienne...

Elles doivent souvent subir les blagues, les boutades, les expressions sexistes qui ressemblent aux blagues racistes, les allusions en dessous de la ceinture, les yeux qui se posent, de manière insistante, là où ils ne devraient pas, les calendriers de femmes nues qui tapissent les murs des salles de contrôle ou des vestiaires (à ceux qui posent ces calendriers : si c'était leur mère, leur femme ou leur fille qui travaillait dans ces endroits ???)

Mais elles font face aussi aux gestes déplacés qui peuvent aller jusqu'aux violences, harcèlements et agressions sexuelles...

COMME DANS TOUTE LA SOCIÉTÉ,
LA CGT

DOIT VEILLER EN PERMANENCE

À LUTTER CONTRE LE SEXISME

AU SEIN DE L'ENTREPRISE

ET MÊME DANS SES PROPRES RANGS.

Chacune et chacun, femme et homme, doit trouver sa place dans la CGT pour :

- ⇒ COMBATTRE L'EXPLOITATION CAPITALISTE,
- ⇒ GAGNER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE,
- ⇒ EN FINIR AVEC LES TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS ET DE COMPORTEMENTS SEXISTES.

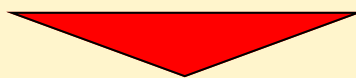
POUR LA CGT, la revalorisation du salaire des femmes est un impératif d'égalité et de reconnaissance du travail. L'ambition d'une égalité salariale entre les femmes et les hommes, à l'horizon 2023, rapporterait 5 milliards d'euros aux régimes de retraite dès 2015 et 10 milliards d'euros, en 2020.

Plus les femmes seront nombreuses dans la CGT plus les **questions d'égalité professionnelle et de défense de leurs droits** seront prises en compte ! Sur les 25 000 syndiqué.e.s dans nos syndicats CGT des industries chimiques, seulement **17,86 % sont des femmes, ce n'est pas normal et C'EST TROP PEU !**

IL Y A SÛREMENT UNE SYNDIQUÉE, UN SYNDIQUÉ **CGT**
QUI VOUS RESSEMBLE UN PEU !



SYNDIQUEZ-VOUS A LA CGT,
TOUTES ET TOUS, ENSEMBLE,
NOUS SERONS PLUS FORTS !



Je veux que mes droits soient respectés J'ADHÈRE A LA CGT !



Nom _____ Prénom _____

Adresse: _____ ☎ / / / / / / / / / / / / / / / /

Entreprise _____

Bulletin à remettre à un militant CGT ou à renvoyer à la FNIC CGT – Case 429 93514 MONTREUIL Cedex ☎ 01.55.82.68.88 Fax 01.55.82.69.15
Email contact@fnic-cgt.fr

**Ensemble, pour assurer
votre tranquillité**

Institution paritaire, forte de plus de 40 ans d'expérience, nous sommes spécialisés dans l'assurance collective de personnes. Nous proposons aux salariés des branches des garanties de prévoyance (frais de santé, décès, invalidité) prévues par leur Convention Collective Nationale.

Et parce nous faisons des hommes et leur santé notre priorité, nous les accompagnons à chaque étape de leur vie en proposant des services au plus près de leur préoccupation.

APGIS

12, rue Massue
94684 Vincennes cedex
Tél. 01 49 57 16 00
www.apgis.com